



**FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME**

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : [ffp@ffp.asso.fr](mailto:ffp@ffp.asso.fr)

Web : [www.ffp.asso.fr](http://www.ffp.asso.fr)

**COMMISSION TECHNIQUE ET  
PEDAGOGIQUE  
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 142**

Réf.: JMS/07/1800

Date: 19 septembre 2007

**Emetteur:** Eric Fradet

**Objet :** Application du BS SP 03 et de la Consigne de Navigabilité F-2004-027 concernant un risque de dégradation de sangle.

**Matériels concernés:** Tous les sac-harnais Javelin et Javelin Odyssey avec des sangles principales réglables.

**Texte:** Suite à des défaillances constatées sur les sangles principales de sac-harnais élèves, munis « d'adaptateurs » de réglage montés juste au-dessus de la jonction des cuissardes et de la sangle latérale, le constructeur (SUNPATH) a demandé que ces sangles soient inspectées.

Il semblerait que par erreur de communication, cette consigne n'ait pas été connue au sein de nos structures.

Ces adaptateurs de réglage sont conçus pour régler le harnais en fonction de la taille de l'utilisateur et se trouve principalement sur des équipements élèves, toute défaillance de cette partie peut causer un accident mortel.

**Inspection nécessaire :** Conformément au Bulletin de Service et à la CN ci-dessous, les sangles doivent être inspectées à la recherche de déchirures ou d'usure. Si une sangle montre des signes d'effilochage ou d'abrasion inégale, et est classée en catégorie 3; le sac doit être immobilisé et SunPath, Inc doit être contacté pour des actions correctives.



## Bulletin de sécurité

### **SP03 – concerne les harnais à sangles principales réglables**

émis le 19 juillet 2004

objet :

Javelin élève et Javelin Odyssey élève avec sangles principales réglables.

**CONTROLE OBLIGATOIRE à partir de ce jour même :**

#### **Identification du matériel concerné:**

Javelin élève et Javelin Odyssey élève avec la sangle principale réglable selon l'étiquette d'identification TSO- Part No 101 A-ADJ, B-ADJ ou C-ADJ, voir Figure 2.

Toutes les unités fabriquées jusqu'au 19 Juillet 2004 inclus sont concernées.

#### **Origine du bulletin :**

Lors d'un incident récent impliquant une ouverture très dure d'une voile principale, la sangle principale réglable s'est séparée sur le côté gauche d'un Javelin élève.   pour des raisons de sécurité et étant donné la nature grave de cet incident, Sunpath publie cet avis d'interdiction de saut.

#### **Bulletin de service :**

effectif immédiatement, tous les sac-élève Sunpath décrits au-dessus doivent être immobilisés au sol et inspectés intensivement au niveau du harnais.   L'inspection du système de harnais doit être faite par un Réparateur agréé, certifié, Master rigger, ou son équivalent étranger ou chez Sunpath.

L'inspection doit être constituée de la manière suivante :

étape ( a ) Inspecter visuellement la sangle de harnais

et la bouclerie pour déterminer s'il montrent des signes d'abrasion, effilochage, entaille, points d'usure ou autre dégât visible sur une partie quelconque de la sangle ou de la bouclerie qui pourrait détériorer la résistance de ces éléments :

Étape ( b ) Référez vous aux images ci-jointes de la sangle pour évaluer la sangle de harnais.

L'évaluation porte sur une échelle de 1 à 3, où "1" est considéré comme neuf et "3" comme très endommagé et a besoin d'être remplacé.

- "1" - comme neuf - voir la figure A.
- "2" - abrasion de type mineure.

Abrasion mineure due à l'utilisation normale semblable à celle de la sangle de cuissarde par le frottement d'un adaptateur voir la figure B.

- "3" - tout type de dégât aux extrémités de toute sangle de harnais - voir la figure C.

Points de couture manquants ou cassés voir la figure D.

Tout type de relâchement ou étirement au point de connection de la sangle qui permettrait à l'adaptateur de pivoter voir figure E1 ou E2. Tous types de boucleries endommagées, présentant des extrémités acérées ou autres déformation qui peuvent être considérées comme la cause de ce niveau d'endommagement.

Tout résultat doit être enregistré sur une fiche séparée ( formulaire d'inspection du harnais) fourni par Sunpath.

Ce formulaire est disponible pour être téléchargé en ligne sur le web site de Sunpath à [www.sunpath.com](http://www.sunpath.com), sélectionne le "Harness replacement Form", à partir du bulletin de service SP 03. Ce formulaire doit être soumis avant même que le harnais soit remis en service ou effectuer n'importe quel remplacement.

La soumission en ligne des données est recommandée. .

étape (c) si la conclusion de l'inspection dans le paragraphe (a) reçoit

une évaluation de "1" ou de "2", le formulaire d'inspection de harnais doit être soumis à Sun Path Products, Inc. avant que le parachute soit remis en service.

étape (d) Si la conclusion de l'inspection dans le paragraphe (a) reçoit une évaluation de "3", le sac-harnais doit être enlevé du service immédiatement. Le formulaire d'inspection de harnais doit être soumis à Sun Path Products, avant que les sac-harnais et/ou les pièces de matériel concernées soient remplacées et l'état de navigabilité du sac doit être recertifié.

étape (e) Les composants de harnais des matériaux certifiés, "préparé et prêt à installer" seront disponibles à l'achat par Sun Path.

étape (f) Si un harnais a besoin d'être remplacé, Sun Path Products, Inc. demande que le réparateur principal informe la compagnie du remplacement, en utilisant "Harness replacement form" avec les détails suivants :

Numéro de série de Harnais:

Description du travail fait:

Travaux menés à bien par (nom de la personne):

Nom de famille du Réparateur :

Numéro de certificat du Réparateur et symboles principaux du scellé de réparateur:

Ce formulaire est disponible pour le téléchargement ou l'accomplissement en ligne sur notre website [www.sunpath.com](http://www.sunpath.com), le téléchargement en ligne est recommandé.

**NOTE:** ce bulletin de service concerne les produits de Sunpath. Le bulletin SP02 est daté du **22 Juillet 2003.**

**Date de mise en conformité:**

avant la prochaine utilisation. Après la mise en conformité initiale de l'équipement avec ce bulletin de service les inspections du harnais devront coïncider avec chaque nouveau pliage de secours, et être en accord avec les directives de ce bulletin. Ceci peut être accompli par un réparateur FAA ou son équivalent étranger, avec les résultats des inspections à rapporter à Sunpath.

Sunpath conseille les propriétaires des équipements à faire des inspections de harnais et de conteneur durant le temps où ils utilisent leur équipement.

**Autorité:**

**Derek Thomas**  
**President**

Tel: 00 1 (813) 782-9242

Fax: 00 1 (813) 788-3057

E-mail: [sp03@sunpath.com](mailto:sp03@sunpath.com)

Adresse: 4439 Skydive Lane, Zephyrhills, FL 33542 USA

Website: [www.sunpath.com](http://www.sunpath.com)

**Liste de distribution:**

1. Sun Path Products, Inc. [Website www.sunpath.com](http://www.sunpath.com)
2. Tous les revendeurs de Sunpath.
3. Les comités Techniques et Réparations du PIA
4. Le comité Technique du CIP.
5. FAA Orlando MIDO
6. FAA Engineering Atlanta Ga.
7. FAA Chicago Il.
8. **Toutes les** Publications de parachutisme.
9. Aero Clubs national, Section de parachutisme
10. Organisations militaire de parachutisme.



Fig 1

Plastron anneau gauche

sangle de poitrine

poignée de secours

sangle principale réglable gauche

Sangle principale avec le réglage sous le cache, se référer à la Figure E1 ci-dessous pour détail

cuissarde gauche

numéro de part



Fig 2

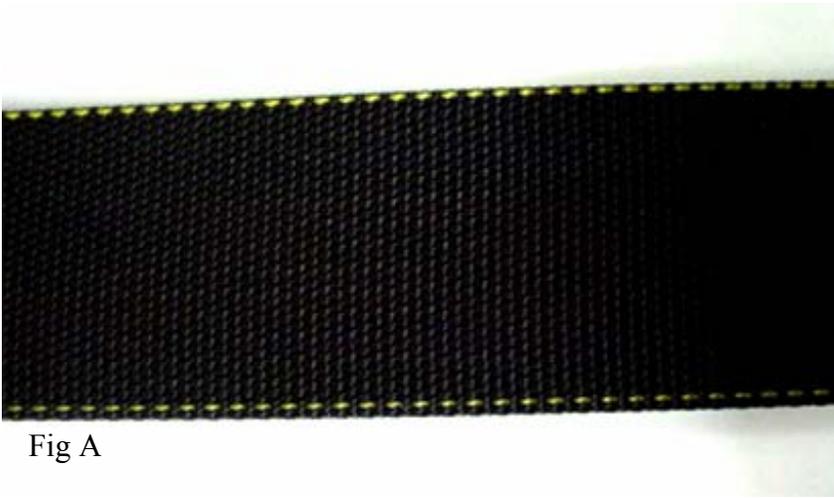


Fig A

Catégorie 1



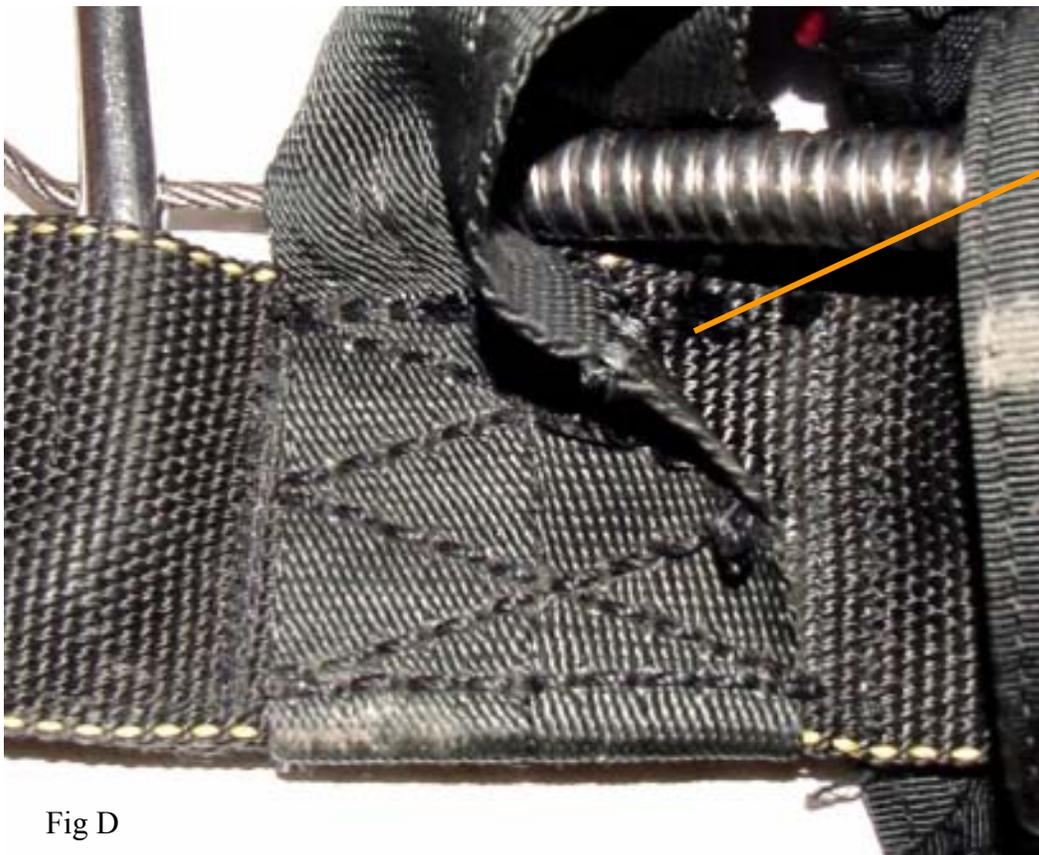
Fig B

Catégorie 2



Fig C

catégorie 3



Catégorie 3

Fig D



Fig E1

Catégorie 1- bouclerie sécurisée par sangle



Fig E2

Catégorie 3 -  
bouclerie capable  
de pivoter et/ou  
d'endommager  
l'extrémité



N° de série

## FORMULAIRE DE REMPLACEMENT DU HARNAIS

**DATE:** \_\_\_\_\_

**NOM du Réparateur:** \_\_\_\_\_

**CERTIFICAT du Réparateur :** \_\_\_\_\_

**(personne en charge du travail):** \_\_\_\_\_

**Nom du centre de sauts:** \_\_\_\_\_

**TELEPHONE #:** \_\_\_\_\_

**E-MAIL:** \_\_\_\_\_

### DESCRIPTION DU TRAVAIL EFFECTUE:

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



N° de Série

## FORMULAIRE D'INSPECTION DU HARNAIS

DATE: \_\_\_\_\_

Nom du Réparateur \_: \_\_\_\_\_

CERTIFICAT du Réparateur: \_\_\_\_\_

personne qui s'est chargé du travail: \_\_\_\_\_

Nom du centre de sauts : \_\_\_\_\_

TELEPHONE #: \_\_\_\_\_

E-MAIL: \_\_\_\_\_

### RESULTATS DE L'INSPECTION, COCHER UNE SEULE CASE (voir les critères en dessous):

1.  2.  3.

1. -Comme neuf

2. -Abrasion de type mineure.

-abrasion mineure due à l'usage normal, similaire à l'usure due à l'adaptateur au passage de la sangle.

3. -Tout type de dommages sur une quelconque partie des sangles du harnais.

- points de couture manquant ou cassé

- tout relâchement ou étirement du point bas de connection de la sangle qui permettrait à l'adaptateur de pivoter

-Toute bouclerie endommagée qui peut être considérée comme la cause du niveau de dégâts.



# FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

	<b>CONSIGNE DE NAVIGABILITE</b> <b>N° F-2004-027</b>		Diffusion : <b>A</b>	Date d'émission : <b>18 février 2004</b>	Page : <b>1/2</b>
	Direction générale de l'aviation civile France  Edition du GSAC	Cette consigne de navigabilité est publiée par la DGAC : <input checked="" type="checkbox"/> pour le compte de l'AESA, autorité du pays de conception du matériel concerné. <input type="checkbox"/> en tant qu'autorité du pays d'immatriculation des aéronefs concernés.		<i>Cette consigne de navigabilité fait l'objet d'une traduction en anglais. Le texte français constitue la référence.</i>	
<b>Un aéronef concerné par une consigne de navigabilité ne peut être utilisé qu'en conformité avec les exigences de cette consigne de navigabilité, sauf accord de l'autorité du pays d'immatriculation.</b>					
Airworthiness Directive(s) étrangère(s) correspondante(s) : <b>Sans objet</b>			Consigne(s) de navigabilité remplacée(s) : <b>Néant</b>		
Responsable de la navigabilité du matériel : <b>SUN PATH PRODUCTS, INC.</b>			Type(s) de matériel(s) : <b>Sacs harnais</b>		
Certificat(s) de type n° Néant Fiche(s) de données n° Néant					
Chapitre ATA : <b>25</b>	Objet : <b>Equipements/Aménagements - Sangles ajustables supérieures des harnais</b>				

## 1. APPLICABILITE :

Toutes les sangles ajustables de la partie supérieure des sac-harnais Javelin et Odyssey.

## 2. RAISONS :

Une enquête est en cours pour identifier les causes premières d'un accident récent survenu après déchirure de la sangle principale supérieure d'ajustement d'un sac-harnais Javelin lors de l'ouverture d'une voile principale. Il s'agissait d'une version pour débutant de ce sac-harnais.

Une telle déchirure peut conduire à un accident grave.

## 3. ACTION IMPERATIVE ET DELAI D'APPLICATION :

Dès réception de cette consigne de navigabilité (CN), à compter du 18 février 2004, appliquer le Bulletin Service (BS) SP02 émis par SUN PATH PRODUCT, INC., inspecter la sangle supérieure au niveau de la boucle de réglage de longueur du harnais et rechercher les marques de déchirure ou d'usure.

A titre préventif et en attente des résultats définitifs de l'enquête en cours, les sac-harnais qui présentent des marques d'usure ou de déchirure sont temporairement interdits de vol.

## 4. DOCUMENT DE REFERENCE :

Bulletin Service (BS) SUN PATH PRODUCTS, INC. SP02 du 22 juillet 2003.

## 5. DATE D'ENTREE EN VIGUEUR :

Dès réception à compter du 18 février 2004.



# FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr



## CONSIGNE DE NAVIGABILITE

N° F-2004-027

Diffusion :

A

Date d'émission :

18 février 2004

Page :

2/2

### 6. REMARQUE

Pour les questions concernant le contenu technique des exigences de cette CN, contacter :

SUN PATH PRODUCTS, INC  
4439 Skydive Lane  
ZEPHYRHILLS, FL 33542 USA  
Tél. : 1 (813) 782 9242  
Fax : 1 (813) 788 3057

### 7. APPROBATION :

Cette CN est approuvée sous la référence AESA n° 2004-1044 du 10 février 2004.

**Actions** : Application du BS et de la CN.

**Personnel qualifié** : Pour le contrôle : Plieurs, Réparateurs, Moniteurs

Pour la réparation : contact préalable obligatoire avec SUNPATH avant toute intervention  
En cas de difficulté pour l'application de cette circulaire contacter Eric FRADET

### **Date d'application :**

avant le prochain saut pour le contrôle puis tous les trois mois ou plus régulièrement en cas d'utilisation intensive.

### **Diffusion:** Président F.F.P.

- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- Sunpath
- Plieurs / réparateurs / Moniteurs
- Etats Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- C.E.V.A.P
- B.S.M.A.T Montauban
- D.T.M.P.L Orléans
- DGAC Monsieur JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag
- FFP Contacts